

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : CERQ

Référence : SCGM-1, document 1, page 10 de 21, section 8 « Modalités, etc. », lignes 12 à 34

Question :

- 4.1 Quelles mesures SCGM prendra-t-elle pour éviter que quelques gros clients du CII puissent s'accaparer rapidement d'une proportion considérable des divers blocs de fourniture de gaz de réseau achetés et offerts à prix fixe par SCGM, avant que les besoins des nombreux clients résidentiels puissent s'exprimer auprès de SCGM ?
-

Réponse :

- 4.1 Aucune mesure spécifique n'est prévue à cet effet. Les blocs seront offerts conformément à la réponse SCGM-1, document 1.9.